

térieur), 3) commerce, 4) énergie, 5) ressources, 6) industrie et 7) Canada (intérieur). Les participants devaient indiquer pour chaque éventualité s'ils la considéraient 1) très improbable, 2) improbable, 3) probable ou 4) très probable. On leur demanda également de fournir des commentaires écrits sur leurs propres évaluations et sur celles d'autres participants. Ces évaluations furent analysées afin de déterminer le degré de consensus pour chaque éventualité. (Il y avait «consensus» si environ deux tiers des participants indiquaient une éventualité comme étant soit «probable» ou «très probable», soit «improbable» ou «très improbable».)

Sur la scène internationale, les prévisions consensuelles pour la décennie à venir furent classiques mais non optimistes. D'une part, on s'attendait à ce que certains développements, présumément bénéfiques, prennent place – développement industriel dans le Tiers monde et accord sur les fondements d'un nouveau système monétaire international. Aucune dislocation importante, telle une récession mondiale, n'a été prévue. Certaines tendances actuelles devaient se maintenir, notamment la détente Est-Ouest et l'expansion de la CEE. D'autre part, on considérait que le système politique international deviendrait davantage multipolaire, instable, complexe et peut-être enclin aux affrontements. Les participants n'entrevoyaient aucun progrès important dans l'actuelle série de négociations commerciales multilatérales, mais par contre une contestation accrue du statu quo économique international par les pays en développement, le maintien de l'opposition des nations développées face aux revendications du Tiers monde, un accroissement des conflits entre pays en développement, la prolifération des armes nucléaires et une plus grande fréquence des conflits régionaux.

Dans le domaine des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, on s'attendait à peu de changements importants, que ce soit vers une plus grande ou vers une moins grande intégration. Ont été jugées improbables l'implantation d'une zone de libre-échange nord-américaine, des diminutions tarifaires réciproques sans un accord officiel de libre-échange, une augmentation relative substantielle des exportations canadiennes aux États-Unis et l'institutionnalisation de la coordination ou de la coopération en matière de politiques économiques. Il en a été de même pour des propositions américaines en vue de préférences commerciales bilatérales, d'arrangements (semblables au Pacte de l'automobile) visant l'intégration d'industries ou de secteurs économiques particuliers et de l'intérêt ou de l'assentiment canadien à cet égard. On ne prévoyait par ailleurs aucune réduction relative substantielle dans le programme canadien avec les États-Unis ni aucune transformation marquée de la composition des exportations canadiennes

(dans le sens d'une proportion plus élevée de biens manufacturés).

Dans le secteur commercial, diverses possibilités de conflit furent décelées. On a considéré comme probables des initiatives du gouvernement américain pour corriger les problèmes de la balance des paiements, des pressions en vue d'une révision du Pacte de l'automobile et des différends relatifs au commerce agricole. On a également prévu que le Canada accroîtrait l'élaboration et l'utilisation des mécanismes collectifs ou nationaux de commercialisation de certains produits ou de certaines ressources et qu'il engagerait une «collaboration marquée» avec d'autres pays producteurs de biens primaires afin d'améliorer ou de stabiliser les marchés internationaux.

Dans le secteur des ressources, les prévisions suivaient dans une large mesure celles établies pour l'ensemble du secteur commercial. On tenait pour probables d'importantes propositions américaines en vue d'arrangements bilatéraux destinés à intégrer les ressources continentales et assurer l'accès à des produits de base clés du Canada. Par contre, on a jugé improbable l'assentiment canadien à cet égard, tout comme des restrictions marquées sur les exportations de minerai aux États-Unis afin de protéger l'approvisionnement intérieur ainsi que des initiatives du gouvernement fédéral pour assurer un taux de propriété canadienne de 50 à 60 p. cent dans toutes les industries extractives. On croit à la probabilité d'un certain nombre de développements qui pourraient provoquer des différends, notamment une nationalisation provinciale accrue des industries extractives, des initiatives fédérales pour assurer un taux de propriété canadienne de 50 p. cent dans certaines industries extractives et l'établissement d'une Commission nationale des ressources canadiennes pour régler et (ou) coordonner l'exploitation et la commercialisation des ressources.

Sur les questions énergétiques, la perspective dégagée était quelque peu plus optimiste. Malgré qu'on s'attende à des différends sur la tarification du gaz naturel (mais non du pétrole) exporté, il existait un consensus (avéré par les faits) quant à un accord canado-américain sur un gazoduc dans le Nord et sur sa mise en chantier avant 1985. Règle générale, les participants ne prévoient aucune restriction sur les exportations ou les importations de gaz, de charbon ou d'électricité. Il n'y a pas eu de consensus sur l'éventualité d'un arrêt des exportations pétrolières en vue de conserver les réserves canadiennes ou d'accords bilatéraux sur le «troc» de pétrole ou de gaz. Aucune opinion prépondérante ne s'est dégagée non plus sur la possibilité que le gouvernement canadien oriente dorénavant la mise en valeur du pétrole et du gaz en fonction des seuls besoins du Canada.

Dans le secteur industriel, on prévoyait d'une part peu de mesures destinées à